



Commune
de
1441 Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Montagny, le 31 octobre 2022

Conseil général du 12 décembre 2022

Préavis municipal n°4/2022

Concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I **Objet du préavis**

En vertu des dispositions de la loi sur les communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1956, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2023.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979, sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

II **Informations générales**

Pour rappel, le taux d'imposition de 70.5% pour l'année 2023 a été adopté par le Conseil en date du 10 octobre 2022.

Le budget proposé a été élaboré sur la base des comptes 2021 et des dépenses et revenus de 2022 à ce jour. Nous avons également tenu compte de toutes les informations transmises par le canton et des budgets des associations intercommunales.

Le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 78'104.00. Les travaux pour la réfection des chemins DP 62 et 64 n'ayant pas été réalisés en 2022 (préavis 4/2021 du 11 octobre 2021), nous avons dû intégrer les charges liées à ces travaux au budget 2023, ce qui explique le résultat déficitaire de ce budget.

III Commentaires sur le budget

1) Administration générale :

11. Administration

La différence visible aux charges est principalement due à l'achat d'une nouvelle imprimante.

18. Transports publics

La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) nous a transmis son budget 2023, notre commune fait partie du bassin 1 : Nord vaudois – Vallée de Joux. La part du déficit incombant à Valeyres-sous-Montagny représente la somme de CHF 83'300.00.

2) Finances :

21. Impôts

Les principales rentrées fiscales sont les suivantes : impôt sur le revenu : CHF 1'230'000.00, impôt foncier : CHF 122'000.00, impôt sur la fortune : CHF 150'000.00, impôt sur les personnes morales : CHF 23'000.00, impôt à la source : CHF 25'000.00, droits de mutations et gains immobiliers : CHF 65'000.00 et impôt sur les frontaliers : CHF 18'000.00.

L'Etat accorde une compensation financière de 33.6 millions à l'ensemble des communes pour atténuer les effets de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS). Cela représente un montant de CHF 1'400.00 pour Valeyres-sous-Montagny.

22. Finances

Les acomptes de la péréquation pour 2023 nous ont été transmis par le service des communes et du logement. Ces acomptes sont basés sur les comptes 2021. Afin d'être au plus proche de la réalité, une simulation a été effectuée avec les chiffres du budget 2023 et les montants pour la péréquation sont les suivants : CHF 420'344.00 pour l'alimentation au fonds de péréquation ; CHF 334'403.00, montant que la commune touchera de ce fonds. Les thématiques représentent une somme de CHF 342'170.00.

3) Domaines et bâtiments :

35. Bâtiments

La Municipalité a prévu de faire des travaux à l'ancien collège : la rénovation des sanitaires, du hall et des vestiaires représente un montant d'environ CHF 25'000.00.

Suite aux événements actuels, nous avons pris contact avec la Romande Energie afin d'avoir une évaluation du prix de l'électricité pour l'année prochaine. Selon leurs infos, celui-ci devrait subir une augmentation de 50%. Cette dernière a été répercutée dans ce poste ainsi qu'au dicastère des routes pour l'éclairage public.

Les revenus ont légèrement augmenté, ceci en raison d'une hausse de loyer du local situé en dessous de l'administration communale et loué à Alinéa Sols Sàrl.

4) Travaux :

42. Service de l'urbanisme

Dès 2023, les frais liés à la police des constructions et l'encaissement des permis de construire sont comptabilisés dans ce dicastère.

S'appuyant sur le Plan climat mais également sur la Loi sur l'énergie, le Canton de Vaud encourage les communes à initier, à leur échelle, une politique énergétique et climatique adaptée à leurs réalités et leurs ressources : le Plan énergie et climat communal (PECC).

L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du PECC pour Valeyres-sous-Montagny sur une durée de quatre ans sera menée par le bureau Impact-Concept SA. Son coût est de CHF 26'800.00 et couvre l'ensemble des prestations nécessaires pour son élaboration et son suivi. Notre commune bénéficiera d'une subvention cantonale de CHF 12'500.00. Le coût à notre charge sera donc de CHF 14'300.00, soit environ une charge annuelle de CHF 3'600.00.

43. Routes

Les charges liées aux travaux d'améliorations foncières pour la réfection des chemins DP 62 et 64 n'ayant pu être réalisés en 2022, nous avons comptabilisé CHF 300'000.00 au compte « routes ». Nous avons bien évidemment intégré ces charges lors de la simulation de la péréquation, ce qui engendre un retour par les dépenses thématiques et atténue ainsi le déficit pour le budget 2023.

44. Parcs, promenades et cimetières

La commune a obtenu la décision de reconnaissance en tant qu'établissement d'affectation du service civil, signifiant la possibilité d'engager un civiliste. La Municipalité souhaite engager un civiliste pour une durée de 6 mois. Il pourrait ainsi épauler l'employé communal, spécialement pour l'entretien des espaces publics, en ayant le moins possible recours aux produits phytosanitaires. Son salaire est principalement comptabilisé dans ce dicastère mais il est également ventilé aux dicastères des routes et des bâtiments.

45. Ordures ménagères et déchets

La prévision de notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie intercommunale est de CHF 49'800.00.

Le 10 octobre 2022, le Conseil général a adopté le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets. La directive prévoit une taxe déchets pour 2023 de CHF 83.00 par habitant à partir de l'année de ses 19 ans, ce qui représente CHF 48'100.00.

46. Réseau d'égouts et épuration

Notre participation à la STEP de Grandson s'élève à CHF 86'300.00. Ce montant comprend un coût de 23'400.00 pour la participation de notre commune aux travaux de l'AIERG (association intercommunale pour l'épuration région Grandson).

5) Instruction publique et cultes :

51. Enseignement obligatoire

La répartition des frais se calcule pour 50% sur le nombre d'habitants et 50% sur le nombre d'élèves. Le coût de l'enseignement primaire s'élève à CHF 172'248.85 et celui du secondaire à CHF 238'543.35.

Le budget de l'ASIGE (association scolaire intercommunale Grandson et environs) est de CHF 6'864'700.00. Il a augmenté par rapport au budget précédent d'environ CHF 624'000.00. L'achat de

nouveaux mobiliers pour le primaire a été réalisé, spécifiquement des écrans interactifs pour CHF 110'000.00. La location des bâtiments aux communes membres est de CHF 3'040'900.00 alors qu'elle se montait à CHF 2'602'500.00 lors du budget précédent.

6) Police :

61. Corps de police

Le coût MGP (missions générales de police) accomplies par la police cantonale est réparti entre les communes par le biais de la péréquation. Le budget 2023 des charges péréquatives nous a été transmis par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Pour notre commune la charge policière est de CHF 66'870.00.

65. Défense contre l'incendie

Le coût par habitant prévu au budget transmis par le SDIS du Nord vaudois est de CHF 41.31, ce qui représente la somme de CHF 28'800.00.

66. Protection civile

Le coût par habitant prévu au budget transmis par l'ORPC Jura-Nord vaudois est de CHF 18.66, soit un montant de CHF 13'000.00.

7) Sécurité sociale :

72. Prévoyance sociale

Le montant de la participation à la cohésion sociale prévisionnelle pour 2023 s'élève à CHF 796.05 millions pour l'ensemble des communes vaudoises.

Notre commune participe au paiement de cette facture à hauteur de CHF 314'743.00.

73. Santé publique

Cette rubrique regroupe nos participations aux instances suivantes : fonds cantonal pour l'accueil de jour des enfants : CHF 3'550.00 ; réseau d'accueil des enfants de la région de Grandson et environs : CHF 135'700.00 qui se décompose de la manière suivante : accueil préscolaire : CHF 28'157.00, accueil parascolaire CHF 83'106.00 et l'accueil familial de jour CHF 10'060.00. La contribution socle est de CHF 18.00 par habitant soit CHF 12'546.00. L'attribution au fonds de réserve est de CHF 1.00 par habitant (CHF 697.00) et les frais de fonctionnement s'élèvent à CHF 1'101.00.

8) Services industriels :

81. Service des eaux

Comme annoncé lors de l'envoi des factures d'eau en juillet 2022, la commune a subi au 1^{er} janvier 2022 une augmentation de son fournisseur d'eau potable de 30 cts le m³, hausse prévue dans le business plan 2018-2045 de Sagenord. La Municipalité a décidé de répercuter cette hausse aux consommateurs dès le 1^{er} juillet 2022, le prix de l'eau sera donc facturé à CHF 2.25 par m³ d'eau consommé (TVA non comprise). Le montant de la vente d'eau est comptabilisé pour la somme de CHF 97'000.00.

IV Synthèse

Ce budget comporte inévitablement des incertitudes liées spécialement au décompte final de la péréquation cantonale et de la cohésion sociale.

Nous sommes conscients que plusieurs de ces chiffres pourraient subir une évolution positive ou négative en fonction des événements, ce qui influencera le résultat des comptes.

Nous vous proposons un budget avec un total de charges de CHF 2'880'027.00 et un total de revenus de CHF 2'801'923.00, présentant un excédent de charges de CHF 78'104.00.

V Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget 2023 en votant le texte ci-dessous :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Art. 1 : le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2023 :

Charges	CHF 2'880'027.00
Revenus	CHF 2'801'923.00
Excédent de charges	CHF 78'104.00

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



C. Buffat



La Secrétaire



A. Charrière

Annexe : budget